

# FOYER SOCIO EDUCATIF

## Du collège Jules Jeanneney



### Le FSE, qu'est-ce c'est ?

- **Une association** régie par la loi de 1901 à but non lucratif, gérée par un bureau composé d'adultes (parents, professeurs, personnels du collège) et d'élèves.
- **Un soutien aux projets** permettant l'amélioration du cadre de vie des élèves par l'achat d'équipements complémentaires ou des aides financières.
- **Une adhésion volontaire** de la part des familles qui versent une cotisation annuelle.

### Le FSE, à quoi ça sert ? Le FSE rend possible et fait vivre :

- **Les clubs et ateliers** : achat de matériel ou aide financière selon les besoins des clubs fonctionnant sur la pause méridienne : Chorale, club jeux, activités sportives diverses (fourniture – presque hebdomadaire ! - des ballons en mousse ) ...
- **Le Foyer des élèves** : une salle\* d'échange et de jeux, accessible pendant la pause méridienne essentiellement. Le FSE contribue à rendre le Foyer des élèves plus accueillant et convivial par l'achat de jeux de société, de balles de baby foot, de mobilier de détente, ou encore de matériel hifi.

*\*Le local est encore à déterminer.*

- **Les voyages et sorties scolaires** : le FSE accorde une aide financière substantielle aux familles adhérentes pour l'ensemble des séjours, déplacements, visites diverses, et autres sorties pédagogiques, organisés au sein du collège.
- **Les actions diverses** menées au cours de l'année : vente de pâtisseries lors des rencontres parents / professeurs, organisation d'une souscription, vente des photos de classe...

### Le FSE : qui est concerné ?

**Tout le monde** est concerné: les familles, les élèves, les professeurs et les personnels du collège. Vous adhérez, vous avez donc votre mot à dire. Il est important de partager idées, initiatives, énergie, d'échanger autour des valeurs éducatives et de dynamiser l'association.

### Le FSE comment ça marche ?

**Une Assemblée Générale** se tient chaque année. C'est un moment privilégié pour découvrir l'association, soumettre des idées, proposer de l'aide, présenter une candidature dans le cadre du renouvellement du bureau.

**Des délégués FSE sont élus** parmi les élèves, chaque début d'année, dans chaque classe.

### Le mot de la présidente :

L'an dernier, la pandémie a mis en sommeil l'essentiel des activités et actions menées en temps normal au collège. Aucune AG n'a pu se tenir, aucune sortie pédagogique ni séjour linguistique n'a pu avoir lieu.

### Par conséquent le FSE propose pour cette nouvelle année scolaire une

#### **MESURE EXCEPTIONNELLE**

**Pour tous ceux qui ont cotisé l'an dernier**, nous reconduisons l'adhésion gratuitement sur 2021/ 2022 sur votre simple demande (bulletin à compléter et retourner).

**Pour ceux qui n'ont pas cotisé l'an dernier** et voudraient le faire, les tarifs sont indiqués ci-dessous.

**Dans les deux cas**, veuillez remplir et retourner le bulletin ci-dessous. En cas de règlement, veuillez à bien tenir compte du tarif dégressif, surtout si vous avez déjà un ou plusieurs enfants qui ont cotisé l'an dernier.

Nous espérons que cette année sera plus propice et permettra la réalisation de nombreux projets.

**Nous contacter : Tel** : 03.84.91.81.99 ( secrétariat du collège)

**Mail** : ce.0700029b@ac-besancon.fr (précisez que c'est adressé au FSE)



### **BULLETIN D'ADHESION 2021-2022**

A remettre au professeur principal (avec le règlement si nécessaire)

Je soussigné(é) ....., responsable légal de l'enfant (des enfants) nommé(s) ci-dessous, souhaite adhérer au FSE ou renouveler mon adhésion.

NOM	Prénom	Classe

#### **J'ai cotisé l'an dernier \*:**

- Je reconduis l'adhésion de mon enfant .
- Je verse 6 € pour un 2e enfant adhérent.
- Je verse 5 € pour un 3e enfant adhérent.

#### **Je n'ai pas cotisé l'an dernier :**

- Je verse 10 € pour 1 enfant nouvel adhérent
- Je verse 16 € pour 2 enfants nvx adhérents
- Je verse 21 € pour 3 enfants nvx adhérents

En  chèque à l'ordre du FSE du collège Jules Jeanneney  
 espèces

Date et signature.

\* et mon enfant est encore scolarisé au collège.